

Compte rendu du Conseil d'Ecole
de LANGEAIS H. Pellet Elémentaire
tenu le lundi 15 novembre 2021

I. PRESENTS

1. Les enseignants : Mmes LEZE, LARRIPA, LEGOY, EDMOND, GUIGNARD, THOMAS, LOYEAU, JARDIN, FRANCO, OBLIGIS, MM LEMOIGNE et CLEMENT

2. Réseau d'aides

3. Les représentants de la municipalité

Maire : M. ROIRON

Adjoint à la Culture, l'Education et la Jeunesse : Mme LEROLEY

4. Les représentants des parents d'élèves du CMEL :

Titulaires : Mme PASCUAL, Mme CHANTELAT, Mme BUTON, M. TEIXEIRA, Mme ELAN, M. PRADIER, Mme HATTAIS, Mme MATHIEU, Mme PITOR

Suppléants : M. VIEIRA, M. DUBREUIL

5. D.D.E.N. : M. PLANTUREUX

6. I.E.N. : M. DURAND excusé

Personnes invitées à titre technique :

7. Centre social : Mme AVRIL

II. SUJETS ABORDES

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Nombre de sièges à pourvoir : 13

Nombre d'inscrits : 469

Nombre de votants : 237 soit 50,53 % de participation (50,20 % l'an dernier)

Abstentions : 232

Nuls et blancs : 33

Suffrages valablement exprimés : 204

Une seule liste se présentait : la liste CMEL obtient donc 13 sièges.

2. Rappel des attributions du Conseil d'Ecole

- Il établit son propre Règlement intérieur et notamment les modalités de délibération
- Il vote le Règlement intérieur de l'école
- Il délibère sur les questions relatives aux horaires, à l'organisation de la semaine et de l'année scolaire, à la garde des enfants dans les locaux scolaires en dehors des heures d'activité
- Il donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école (conditions matérielles et financières, restauration, hygiène, classes de découvertes, activités périscolaires...)
- Il est informé des compositions des classes
- Il adopte le Projet d'Ecole

3. Règlement Intérieur de l'école (cf Annexe 1)

Le Règlement Intérieur de l'école est lu et commenté.

Les horaires des cours, pause méridienne et APC sont modifiés.

Il est adopté à l'unanimité.

Modification des horaires : paragraphe remplacé par un tableau.

Depuis le 2 novembre 2020, la durée de la pause méridienne a été allongée de 30 minutes et portée à 2 heures, de 11h45 à 13h45. 4 Plages horaires de 30 minutes sont prévues pour le passage à la cantine de 3 classes à la fois.

Actuellement, 6 animateurs sont présents durant la pause méridienne : 3 dans la cour en surveillance, 1 animateur responsable de l'appel des classes, 1 animateur devant la cantine, 1 animateur responsable de la gestion des incidents et accidents de cour.

Les horaires des cours, récréations, pause méridienne et APC sont modifiés (voir tableau).

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

4. Entrées et sorties de l'école

Une réunion Municipalité-CMEL a eu lieu pour plus de présence de la police municipale au moment des sorties.

Problème des entrées : cas de deux élèves qui ont fait demi-tour avant le portail.

Avec la crise sanitaire, et le maintien du zonage de la cour par les enseignants, ceux-ci accueillent leurs élèves dans leur zone. Il n'y a donc personne au portail.

Pas de service civique non plus actuellement : pas de volontaire pour occuper le poste.

Rappel les parents doivent s'assurer que les enfants entrent bien dans la cour et rejoignent leur enseignant dans leur zone de classe.

Cas des élèves qui arrivent en retard le matin et qui rejoignent seuls leur classe. Parfois des parents les font passer par-dessus le portail. Que se passe-t-il en cas d'accident dans les couloirs ou escaliers ou si l'enfant fait demi-tour ?

Les parents et les taxis qui ramènent des élèves à l'école suite à une prise en charge extérieure sont censés les raccompagner jusqu'à la classe.

Problème des sorties : contrôle des élèves. Cas évoqué d'un élève qui est parti alors qu'il aurait dû se rendre à la garderie

Rappel : la responsabilité des enseignants s'arrête au portail à la fin des cours (16h20 ou 16h30 selon les classes)

Demander à un animateur de se positionner à proximité du portail.

Déplacer le barnum qui gêne la sortie des élèves.

Que faire des élèves qui arrivent en retard? S'ils ne sont pas inscrits à la garderie, ils ne sont pas acceptés.

Un mot à destination des familles rédigé en commun par la municipalité, l'école, les représentants de parents et le centre de loisirs sera diffusé afin de rappeler les différents temps de responsabilités.

Que faire des élèves dont les parents arrivent en retard : s'ils ne sont pas inscrits à la garderie ils ne sont pas accueillis.

Rappel pour info : à l'école élémentaire, les élèves dès le CP peuvent attendre hors de l'école. La responsabilité des enseignants s'arrête au portail.

5. Effectifs et organisation des classes pour 2020-2021 et prévisions pour 2022-2023

L'école compte actuellement 12 classes ordinaires + l'ULIS et accueille 295 élèves (311 l'an dernier).

Les effectifs en Grande Section sont actuellement de 57 élèves.

Une nouvelle baisse des effectifs est donc à prévoir pour la rentrée de septembre 2022

Effectifs constatés au 15/11/2021

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Hors ULIS	51	54	56	60	62	283
ULIS	2	0	5	2	3	12
TOTAL						295

Prévisions

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Hors ULIS	57	51	54	56	60	278
ULIS		2	0	5	2	8
TOTAL						286

L'ULIS montera à 12 élèves, 1 inscription est prévue avant Noël.

M. le maire informe la conseil d'école qu'il n'y a pas de logement livrable avant septembre 2022.

6. Centre social de la Douve : présentation, fonctionnement, inscriptions...

Les inscriptions possibles sur le Portail Familles. Cela permet un assouplissement car les parents peuvent effectuer des

modifications jusqu'à 48 heures avant.

Mme AVRIL est référente pour la pause méridienne et pour les petites et grandes vacances

Périscolaire : 110 places disponibles pour les élèves des deux écoles.

Mme AVRIL : actuellement il y a 7 animateurs tous diplômés pouvant accueillir des stagiaires. Durant la pause méridienne 6 animateurs.

Si les enfants ne sont pas inscrits au périscolaire, pas d'accueil possible. Il y a un taux d'encadrement à respecter et il n'y a pas de place de secours.

7. Pause méridienne : passages cantine, surveillance, usage toilettes

Le CMEL est régulièrement informé pas des familles pour des faits de violences physique et verbale.

Soulève la question du taux d'encadrement (1 animateur pour 50 enfants). Comment travailler sur le climat scolaire.

Se tourner vers les clubs sportifs pour proposer des activités.

La municipalité a reçu 3 familles dont les enfants posent problèmes et qui se sentent soutenus par leurs parents.

8. Gestion de la crise sanitaire

Rentrée scolaire faite au niveau 2 protocole (port du masque en classe).

Début octobre, avec l'amélioration de ma situation sanitaire : passage au niveau 1 du protocole.

Depuis la rentrée du 5 novembre, retour au niveau 2 du protocole, suite à la dégradation de la situation sanitaire.

Rappel : 1 cas positif dans une classe, la classe ferme.

A ce jour, pas de fermeture de classe.

Sur le temps école :

Les dispositions qui ont été prises l'année dernière, à savoir : modification des horaires des cours et des récréations, partage de la cour en 6 zones délimitées cette année par des marquage au sol, organisation de deux services de récréations (désormais, chaque enseignant surveille sa propre classe, et reste en permanence avec elle, et n'a donc plus de pause) ont été maintenues par les enseignants.

9. Gestion P.A.I.

Les PAI concernent les élèves qui peuvent être amenés à prendre des médicaments à l'école (traitements de longue durée, asthme, allergies...)

Nombre d'élèves concernés cette année : 19

Les PAI sont signés par les parents, les enseignants, le directeur et le médecin scolaire, les service de cantine et de garderie

Des photocopies sont communiquées aux familles, enseignants, cantine et garderie et Centre Médico-Scolaire.

Pour les familles : fournir les médicaments pour la classe et la garderie (pause méridienne), veiller aux dates limites des médicaments. Dans les classes, les médicaments sont situés dans le bureau de l'enseignant.

Cette année, la gestion des PAI a été compliquée avec l'introduction d'un nouveau formulaire lors de la rentrée et une nouvelle procédure.

Pour les PAI à venir :

Le directeur invite les familles à n'utiliser désormais que le nouveau formulaire disponible sur le site de l'école

- **fournir une photo d'identité et propose de centraliser les documents avant envoi au Centre Médico-Scolaire.**
- **L'idéal serait que les PAI puissent être remplis en ligne.**

10. Sécurité : alerte-incendie et P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

a) Exercice d'alerte Incendie

Trois exercices d'évacuation- incendie sont prévus cette année.

Lors de l'exercice inopiné réalisé le 11 octobre, déclenchement de l'alarme par le directeur de l'école. Le signal d'alarme a été entendu par tout le monde. Pour le reste, l'évacuation s'est déroulée correctement : les classes ont rejoint dans le calme l'aire de regroupement en 3 min 49 s.

269 élèves et 15 adultes présents lors de cet exercice.

Penser à fermer les ouvertures (portes et fenêtres), mais pas à clé.

b) Exercice P.P.M.S. Intrusion

Exercice réalisé le 15 novembre, conjointement avec l'école maternelle.

Porte de secours à prévoir à l'occasion des futurs travaux, du côté du préau donnant accès directement au chemin le long du ruisseau et évitant ainsi le long cheminement à découvert par la garderie.

Le signal d'alerte n'a pas été entendu à la cantine, en raison du bruit des cuisines. Un test sera refait un mercredi.

Côté école maternelle, il manque des volets aux fenêtres des classes.

Le prochain exercice PPMS (Risques Majeurs) est prévu pour la période 3 (avant le 4 février).

11. Actions éducatives

Les parcours : « Un parcours éducatif est un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements non limité à une discipline, et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un thème. L'élève construit des compétences et acquiert des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels il participe. » « Le parcours : c'est l'ensemble de projets, articulés, cohérents diversifiés qui est réalisé dans une temporalité longue, soit un cycle, soit la scolarité obligatoire »

Les projets peuvent donner lieu à des partenariats, de recensement et exploitations des ressources locales.

Parcours Citoyen, Santé, Education Artistique et Culturelle + Parcours Avenir de la 6e à la Terminale

Présentation des fiches qui seront jointes au futur Projet d'Ecole :

Exemples d'activités entrant dans le Parcours Citoyen : rencontre avec M. le Maire, sensibilisation aux risques d'Internet, travail sur les symboles de la République, le « message clair » pour régler les différends entre élèves, le Conseil Municipal des Enfants...

Parcours Santé : éducation à l'alimentation, hygiène bucco-dentaire, importance du sommeil, l'utilisation des écrans...

Labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable)

Venue d'un enseignant de la Mission Culture scientifique le 21 septembre et le 23 novembre. Entre temps réflexion du conseil des maîtres.

Cette labellisation peut reprendre des projets figurant dans les parcours.

Le dossier de candidature à cette labellisation sera déposé au printemps 2022.

Possibilité de financement par la coopérative de l'école pour acheter du matériel.

Lutte contre le harcèlement

Cf Loi de 2019.

Les écoles de la circonscription s'inscrivent dans cette démarche en intégrant le dispositif pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

2 niveaux de labellisation pHARe : 1er niveau les écoles s'engagent pour 2 ans.

Constitution d'une équipe ressource au niveau de la circonscription. Cette équipe est en cours de formation

Un enseignement annuel de 10 heures sera proposé du CP au CM2

Participation de l'école à la journée Non au Harcèlement du 18 novembre, et Safe Internet Day en février 2022

Attention à l'emploi du terme de harcèlement.

Une intervention de sensibilisation dans une classe jeudi 18 novembre où des difficultés ont été signalées.

Stages Réussite : groupes de soutien en français et mathématiques encadrés par des enseignants volontaires

du 7 au 13 juillet : accueil de 6 CP avec Mme LEZE, 5 CE1 avec Mme LARRIPA, 5 CM2 avec Mme FRANCO

du 23 au 27 août : accueil de 6 CP avec Mme LEZE, 3 CM1-CM2 avec Mme JARDIN, 4 CM2 avec Mme FRANCO

durant les vacances de Toussaint : 2 groupes d'élèves accueillis (6 CE1 avec Mme LARRIPA du 25 au 29 octobre; 5 CP avec Mme LEZE du 2 au 5 novembre).

Accord des familles et autorisation de la municipalité pour l'utilisation des locaux.

Journée de la Laïcité : 9 décembre

Participation de l'école à cette journée sous forme de débats dans les classes, affiches...

Conseil Municipal des Enfants (projet mairie)

57 candidats parmi les élèves de CM1 et CM2.

Les élections se dérouleront le 22 novembre. Les élèves de CE2 voteront également. Les enfants seront élus pour 2 ans.

12. Bilan financier de la coopérative scolaire

Situation au 19 novembre 2020 (relevé du 30/10/2020) : solde créditeur à 211,45 euros

Débets

Frais de tenue de compte	5,00 € X 3	15,00 €
Factures téléphone portable directeur (abonnement sosh)	4,99 € X 11	54,89 €
Abonnement Livreval 2020-2021		93,60
Abonnement Livreval 2021-2022		93,60
Répartition subvention CMEL		599,80
Répartition subvention municipale		6600,00

Recettes

Subvention municipale		13000,00
Subvention CMEL		650,00

Situation au 08 novembre 2021 (relevé du 30/09/2021) : solde créditeur à 6404, 56 euros

13. Sorties et animations scolaires

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire, les sorties ont pu reprendre.

Les classes se sont inscrites à Ecole et Cinéma et ont pu assister à la première projection les 4 et 5 octobre.

Projet de classes de découvertes, pour les classes de CE1 (Mme LEGOY) et CE2B (Mme GUIGNARD).

8 octobre : la classe de Mme FAURE a effectué une sortie randonnée-orientation en forêt de Chinon.

Néanmoins, la Course de l'école qui se déroule traditionnellement avant les vacances de Toussaint n'a pas été organisée.

Les visites à l'Espace Culturel de La Douve pourront également reprendre.

Projet hip-hop qui concerne les classes de CPA, CPB, CE1-CE2 et CM2A (12 séances).

14. Travaux réalisés et à réaliser

a) Travaux réalisés :

Été 2020 : travaux d'étanchéité de la toiture du préau et des toilettes.

b) Travaux à réaliser :

M. le Maire donne quelques informations sur le calendrier du chantier de rénovation de l'école : celui-ci sera présenté dans le premier trimestre de 2022'isolation des locaux aura lieu de mai à septembre 2022. En 2023, les travaux concerneront la garderie, le préau et le gymnase.

Reflexion autour de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.

15. Projets de l'association de parents d'élèves CMEL

Ventes de chocolats et de livres.

Une subvention sera versée à la coopérative de l'école avant Noël.

Participation au Marché de Noël.

Problème du calendrier des actions avec les classes qui organisent des classes de découvertes et qui mènent leurs propres actions de financement. Nécessité de bien communiquer sur le calendrier des actions.

Ce présent compte rendu sera consultable jusqu'au prochain Conseil d'Ecole par voie d'affichage et sur le site de l'école ec-langeais.tice.ac-orleans-tours.fr. Il sera diffusé par mail auprès de toutes les familles.

Prochain Conseil d'Ecole le jeudi 3 mars 2022 à 18 h 00.

C.M.E.L.,
Mme PASCUAL



Le directeur,
M. CLEMENT



Le Directeur,
Ecole Élémentaire Henri Pellet
9, Place du 14 Juillet
37130 LANGEAIS
Tél. : 02 47 96 12 59